

## Lettre d'information du Conseil d'Administration

Novembre 2015

---

---

Chers parents,

Le conseil d'administration du LFKL vous prie de trouver dans cette lettre d'information, les avancées réalisées sur les différents dossiers en cours.

---

---

### **Nouveau CA**

Le 14 octobre dernier lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, vous étiez 38 à vous être déplacés (52 votants au total en comptant les procurations) pour élire les 5 membres du Conseil d'Administration.

Pour la première fois cette année, cette élection prenait un tour particulier, puisque seuls deux places étaient ouvertes au renouvellement contre 5 habituellement. Ce changement avait été soumis au vote par le CA et approuvé en assemblée il y a deux ans, dans l'intention de stabiliser l'organe gestionnaire du LFKL en assurant un minimum de continuité.

Cette année, outre 4 membres sortants du CA, 3 parents d'élèves se sont portés candidats à l'élection au Conseil d'Administration, portant le nombre de volontaires à 7 parents d'élèves pour 5 places.

Nous sommes heureux de vous annoncer le nom des parents élus ou réélus :

Julien Hoffmann – Président  
Sophie Chnebierek – Secrétaire  
Abdoul Aziz Ba – Trésorier  
Yves Boucher – membre du CA  
Marc Dancer – membre du CA

Merci à Olivier de Biolley et François Nicolas Muel pour leur engagement auprès du LFKL et bienvenue aux deux nouveaux entrants Yves Boucher et Marc Dancer.

### **Evolution des effectifs**

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le LFKL compte aujourd'hui moins d'élèves que l'année précédente : 808 élèves inscrits contre 847 l'année dernière.

Cette diminution imputable au rapatriement de nombreuses familles et à la fragilité conjoncturelle des marchés pour les entreprises n'a pas engendré de fermeture de classe mais un ajustement à la baisse des effectifs par classe.

D'un point de vue financier cette situation est défavorable dans la mesure où les recettes (frais de scolarité) diminuent alors que les charges restent identiques (pas de fermeture de classe). Nous devons donc prendre en compte cette donnée lors du prochain budget afin de minimiser l'impact de cette évolution sur les frais de scolarité.

Plusieurs axes de travail sont à l'étude :

Maîtrise des coûts :

Pour le projet de construction, nous nous orientons vers un phasage de construction prévoyant un nombre réduit de classes à l'ouverture (10 contre 18), tout en prévoyant des structures permettant de construire de nouvelles classes dans le futur si les effectifs reprenaient une croissance telle que nous l'avons connue ces dernières années.

Le business plan du projet de construction a été revu avec des hypothèses de baisse d'effectifs sur plusieurs années ce qui nous a permis de vérifier que Le LFKL est capable d'absorber le projet de construction sans avoir recours à des augmentations de frais de scolarité inconsidérés.

Les travaux de réfection effectués ces deux dernières années nous permettront sans doute de réduire le montant de ces dépenses sur l'exercice budgétaire à venir.

Recettes :

A court terme, le Conseil d'Administration et la Direction travaillent actuellement à la possibilité d'ouvrir les places disponibles à des enfants de moins de 3 ans à la rentrée de janvier. Si cette option se confirmait, une information en précisant les modalités serait envoyée à l'ensemble des parents d'élèves.

Par ailleurs, nous allons entamer cette année le travail sur le plan de communication de l'ouverture de la nouvelle école maternelle afin d'y attirer davantage d'élèves à la rentrée 2017. Ce plan de communication devra être couplé à une réflexion sur les besoins spécifiques (au-delà du bâtiment lui-même) à l'accueil dans des conditions optimales de jeunes enfants (service de bus adapté, personnel accompagnant, langues enseignées...).

Enfin nous travaillons avec la Direction académique à la constitution d'un dossier de demande de subvention de construction et/ou d'équipement qui sera présenté courant 2016 aux services centraux de l'AEFE.

## Lettre d'information du Conseil d'Administration

Novembre 2015

### Projet de construction

Le LFKL est désormais propriétaire du terrain situé à quelques centaines de mètres du site actuel. Le titre de propriété est officiellement enregistré au nom du LFKL et l'usage du terrain a été requalifié d'agricole à institution par les services de la mairie, ce qui donne le droit à construire une école sur cette parcelle.

Le travail réalisé l'année dernière par MM Martinez et Denaux en étroite collaboration avec les services de la mairie et l'Ambassade de France a porté ses fruits et nous sommes très heureux de vous annoncer que les autorités malaisiennes ont accepté de modifier au cadastre le tracé de la route qui ne traverse plus le terrain acheté par le LFKL. Désormais, la route s'arrête officiellement à la limite de notre terrain. Notre parcelle n'est plus divisée en deux et la surface utile en est augmentée. Par voie de conséquence la valeur vénale du terrain s'en trouve augmentée et conforte le CA dans les choix réalisés en votre nom.

Grace à cette nouvelle configuration qui nous est très favorable et permet d'augmenter le nombre de classes construites en rez-de-chaussée, l'architecte actualise les plans qui seront prochainement soumis à l'urbanisme.

Par ailleurs, le LFKL étant désormais propriétaire du terrain, les travaux d'analyse du sol ont pu commencer. Cette analyse doit permettre de déterminer les caractéristiques techniques et le coût des fondations nécessaires à la construction d'un bâtiment pouvant, à terme, soutenir trois étages.

En parallèle, les enseignants de maternelle ont activement contribué à la définition de la configuration de la future école et des équipements souhaités. Ce travail est en cours de finalisation. Nous les remercions chaleureusement pour leur implication dans cette phase importante du projet.

Nous entrons désormais dans une phase où l'architecte et les ingénieurs travaillent à la définition technique détaillée du bâtiment afin de compléter les documents déposés pour l'obtention du permis de construire.

Le planning du projet prévoit l'obtention de la première partie du permis de construire en décembre et le début de l'appel d'offre en mars 2016.

Nous mettons tout en œuvre pour pouvoir mener à bien le projet et ouvrir la nouvelle maternelle du LFKL à la rentrée 2017.

### Autres projets de l'année :

Les statuts du LFKL ont subi plusieurs modifications depuis leur écriture qui les rendent souvent difficilement lisibles. Nous souhaitons entamer cette année un travail de relecture, de

compilation, de simplification et traduction de ces statuts. Les modifications que nous souhaiterions y apporter, s'il devait y en avoir, seraient bien sur soumises à l'approbation de l'ensemble des parents d'élève par un vote en assemblée.

Le Conseil d'Administration continuera de rencontrer les représentants du personnel afin de finaliser le travail entamé sur la formalisation des conditions salariales appliquées au LFKL.

Le Conseil d'Administration  
Kuala Lumpur, novembre 2015